

Annexe II

Récréations

Pour lutter contre l'agressivité et la violence pendant les récréations, nous avons mis en place des activités diverses dans des lieux divers.

Une telle organisation demande une implication et une prise en charge de ces « temps libres » par chaque enseignant.

Elle implique aussi des règles de fonctionnement précises, connues de tous, adultes, enfants, pour être viables.

En début d'année, nous avons rédigé en conseil des maîtres un projet de règlement des récréations. Ce projet a été discuté dans les classes.

Voici la mouture définitive, après ces discussions.

École Anatole-France de Vaulx-en-Velin

Dans la cour de récréation

- La cour de maternelle est autorisée uniquement quand les petits n'y sont pas.
- Il ne faut pas aller sous les fenêtres de la maternelle. On peut rencontrer les petits frères et sœurs dans l'allée commune et sur la pelouse.
- Il ne faut pas aller derrière l'école ni grimper aux arbres ou sur le mur.
- On peut jouer au ballon sous le préau mais pas avec le pied.
- On peut demander des craies pour dessiner par terre (attention, il ne faut pas dessiner sur les murs).
- Amusez-vous bien et surtout ne vous battez pas. Si une bagarre se déclenche, essayez de séparer les adversaires et de les calmer, appelez vite le maître de service.

Responsable de la cour : le maître de service (voir le tableau affiché dans le couloir).

La bibliothèque

- Elle est ouverte à toutes les récréations sauf le samedi matin. L'accès est libre mais, pour éviter de circuler dans les couloirs, une fois dehors, on n'a pas le droit de rentrer.
- Si on a besoin de sortir de la bibliothèque avec l'intention d'y revenir pendant la même récréation, il faut demander à Yvette un badge « droit de circuler ».
- Si, exceptionnellement, Yvette n'est pas là, la bibliothèque est fermée. Un panneau accroché à la porte doit le signaler.

Responsable de la bibliothèque : Yvette.

La salle de danse

- La salle de danse peut être utilisée par les enfants pendant les récréations à condition d'être inscrits.
- Une ou plusieurs récréations par semaine sont attribuées à chaque classe. Un roulement est établi à l'intérieur de chaque classe.
- On doit quitter les chaussures et ne pas manger dans la salle.
- On ne touche pas au matériel et on n'ouvre pas les placards.
- Le planning d'utilisation de la salle de danse est affiché sur la porte.
- Laurent ouvre la porte et la referme.

Responsable de la salle de danse : Laurent.

Le ping-pong

Une table de ping-pong est à la disposition des élèves de cours moyen.

La gestion du matériel et les inscriptions se décideront en réunion avec Jean-Louis.

Responsable du ping-pong : Jean-Louis.

Annexe II (suite)

Les jeux de cour

Football :

Un ballon est prêté aux enfants pour jouer sur le terrain.

En cas de problèmes, des réunions sont organisées. Elles sont obligatoires pour tous ceux qui voudraient jouer au foot.

La malle de jeux :

Une malle de jeux est installée sous le préau. Un élève de CM2 en est responsable. Pour prendre un jeu, il faut s'inscrire.

Quand on a fini de jouer, on rend son jeu et on se fait barrer.

On peut prêter son jeu mais on en est responsable.

Responsable des jeux de cour : Chantal.

Dans les classes

On peut aussi rester dans sa classe, si le maître est d'accord et s'il n'est pas de service dans la cour. Les règles sont établies dans chaque classe mais :

— on ne doit pas gêner les autres classes en faisant du bruit ;

— on doit porter un badge « droit de circuler » si l'on veut sortir aux w.-c. pendant la récréation alors qu'on a choisi de rester en classe.

Un exemple : le tableau affiché dans une classe.

Responsable : le maître de la classe.

OUVERT AUX RECREATIONS CM2		Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Classe	matin	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
	après-midi	OUI	NON	OUI	OUI	
BCD	matin	OUI	OUI	OUI	OUI	NON
	après-midi	OUI	OUI	OUI	OUI	
Salle de danse	matin	NON	NON	NON	sur inscriptions	NON
	après midi	NON	NON	NON	sur inscriptions	
PING-PONG	matin	sur inscriptions	sur inscriptions	sur inscriptions	NON	sur inscriptions
	après - midi	sur inscriptions	sur inscriptions	sur inscriptions	sur inscriptions	

Ecole Anatole France
Septembre 1987

Un exemple d'apprentissage de la vie démocratique : utilisation de la salle de danse

Situation

Une salle est mise à la disposition des enfants pendant les récréations. Elle est moquetée. Elle contient un

Annexe II (fin)

placard avec des déguisements, un meuble de rangement de disques, une chaîne dont l'usage libre est interdit aux enfants.

On peut apporter l'électrophone, usage libre autorisé.

On peut apporter son matériel, ou celui de sa classe suivant le cas.

Cette salle a déjà été utilisée les années précédentes, les « anciens » en connaissent un exemple de fonctionnement.

L'école a adopté un fonctionnement nouveau cette année, en deux modules :

— Module 2 : Grande section - CP - CE1 au rez-de-chaussée.

— Module 3 : CE2 - CM1 - CM2 occupant les locaux de l'étage.

Chaque module a un conseil qui se réunit tous les quinze jours. Chaque classe a son propre conseil.

Déroulement de la mise en place de l'organisation

« Les anciens » réclament à leur maître l'utilisation de la salle dès la rentrée, pendant les récréations.

Réponse : Je transmets la demande à tous les autres maîtres.

Les maîtres proposent une organisation :

La salle est à la disposition du module 3 aux récréations du matin, du module 2 aux récréations de l'après-midi.

Premières réactions

Les plus grands de chaque module utilisent la salle.

Les CM1-CM2 font spontanément des groupes et demandent à l'institut l'autorisation d'aller dans la salle groupe par groupe.

Les CE1 vivent le conflit à l'intérieur de leur classe : beaucoup veulent la salle. Qui y va ? Quand ?

Lors d'un conseil, trois groupes sont formés pour la semaine, donc trois récréations sur quatre la salle sera occupée par les CE1.

L'institutrice rappelle les règles :

— On n'utilise pas le matériel rangé dans le placard. On respecte l'heure.

— On quitte les chaussures.

Deuxième temps

Les plus jeunes de chaque module réagissent, la question est posée :

— Dans la classe de CP (la grande section maternelle ne participe pas à cette organisation), les CP demandent deux récréations aux CE1.

— En conseil de module par les CE2.

Nous opérons des réajustements, l'organisation s'affine.

Les CE1 font un conseil : trois propositions des élèves, il y a trois groupes pour deux récréations, donc :

— Il faut supprimer un groupe (proposition 1).

— Il faut mixer les groupes (propositions 2).

— Il faut un groupe par semaine (proposition 3).

La proposition 2 est adoptée.

Au conseil du module 3 : trois propositions sont faites :

— Partager la salle en 3, une pour chaque classe.

— Se répartir les récrés, la salle étant attribuée à tour de rôle à chaque classe, par jour.

— Se répartir les récréations, la salle étant attribuée à tour de rôle à chaque classe par semaine.

La proposition 3 est acceptée, elle a l'avantage de permettre au groupe qui a la salle de pouvoir réellement préparer quelque chose sur quatre séances (quatre récréations par semaine).

On affiche sur la porte de la salle un calendrier annonçant les classes qui ont droit à la salle.

Chaque classe gère son temps et désigne les groupes qui vont dans la salle, le nom des enfants est inscrit sur l'affiche, sur la porte de la salle.

Cette organisation était mise en place début novembre. C'est toujours celle-ci qui fonctionne actuellement.

Un enseignant présent au rez-de-chaussée où se trouve la salle veille au respect des règles.

Petite évolution depuis le début, il arrive qu'un groupe d'enfants invite des enfants d'une autre classe à participer à leur activité dans la salle.